



Communiqué de presse 07/02/2018

La ligne à haute tension reliant Aubange à Esch-sur-Alzette placée illégalement

Philippe Courard interroge le Ministre Di Antonio sur l'illégalité partielle de la ligne à haute tension entre Aubange et Esch-sur-Alzette, en dépit de l'annulation par le Conseil d'Etat, en juillet 2008, du permis d'urbanisme délivré en 2000 à la société CPTÉ, devenue entre-temps Elia Asset.

A l'heure actuelle, cela fait 10 ans que la ligne n'est plus couverte par un permis et transporte toujours de l'électricité. « *Une partie de cette ligne est illégale, elle n'a pas de permis... le permis a été annulé, cassé par le Conseil d'Etat. Depuis 10 ans, rien ne se passe !* » affirme Philippe Courard.

Ce qui pose question au député socialiste c'est le principe de légalité qui fait défaut et le mutisme sur ce dossier par les responsables politiques successifs depuis 10 ans. En effet il est intrigant que dans un Etat de droit comme la Belgique, la Wallonie soit incapable de mettre en application la décision du Conseil d'Etat, totalement ignorée. « *Y aurait-il des intérêts financiers cachés ?* » s'interroge le député.

Pire même, une demande de régularisation a été introduite par la société CPTÉ en 2010 pour laquelle tant la commune de Messancy que d'Aubange ont rendu un avis défavorable. Par ailleurs, la Commission d'action pour le droit à un environnement sain s'est également battue pour que l'annulation par le Conseil d'Etat soit mise en application, mais toutes ces interventions furent lettre morte.

Le député adresse une série de questions au Ministre « *Comment ce dossier va être traité ? Est-ce que des PV d'infractions ont été établis ? Est-ce qu'on va poursuivre Elia car il me semble que lorsqu'il s'agit d'un*

petit citoyen qui dérape, on va le poursuivre, mais lorsqu'une s'agit d'une grande société comme Elia, tout est permis !». On a vraiment l'impression d'être face à une législation à deux vitesses où une entreprise puissante semble plus importante que le citoyen lambda.

Sans compter les aspects sanitaires où le risque de contracter un cancer du rein à cause des effets magnétiques n'est pas écarté. Et pour cause « *Il y a des cancers du rein qui se sont déclarés. C'est une préoccupation qui devrait nous pousser à aller plus vite dans les choix et décisions en Wallonie* ».

Pourtant, des solutions alternatives existent. Philippe Courard en propose : « *on peut enterrer les câbles, on peut déplacer la ligne* ».

Pour conclure, Philippe Courard pour qui il est temps que toute la lumière soit faite sur ce dossier, au nom de l'intérêt des citoyens, exige du Ministre des réponses claires « *Comment allez-vous gérer les choses, quelles suites allez-vous donner à cette infraction ?* »

A toutes ces interrogations, le Ministre Di Antonio reconnaît que l'absence de permis est problématique et qu'il faut une régularisation pour une demande de permis, même si elle nécessite que de grandes modifications soient faites. Il promet d'insister pour que ce dossier soit instruit et diligenté au plus vite.

Ce à quoi le député socialiste rétorque qu'il retiendra cette volonté d'avancer mais qu'il ne lâchera rien car dit-il « *on ne peut pas permettre à une infraction vieille de 10 ans de perdurer ! C'est une question d'urgence et de crédibilité de la Wallonie mais aussi une question de santé.* » Et d'ajouter de façon déterminée à ce propos « *j'interpellerai Madame la Ministre Greoli sur cet aspect de santé, ces cancers nombreux qui prennent naissance dans cette zone* ».

Contact : courard@courard.be